



FERMETURE DU PONT DE LA CAILLE (HAUTE-SAVOIE) Neuf mois de galère pour les usagers de la RD 1201

par La Rédaction du DL | le 26/01/09 à 07h30

★★★★★ 3 votes | 2353 vues | 7 commentaires



À 80 ans, pas évident de continuer à supporter une moyenne de 20 150 véhicules/jour (*) ! Le pont de la Caille, ouvrage historique de la RD 1201, en a ras le tablier du flot ininterrompu de voitures qui l'empruntent quotidiennement. Même si depuis un mois, le nouveau tronçon autoroutier reliant Annecy à Genève, Liane (Liaison Annecy Nord Express) et son viaduc des Ussets flamboyant neuf, le soulagent quelque peu...

7 000 badges gratuits pour emprunter Liane

Pas question pourtant de faire valoir ses droits à une retraite bien méritée. Il est bien trop stratégique. Aussi, c'est à un salutaire coup de jeune qu'il va être soumis par le Conseil général, qui a hérité de l'ouvrage. Un des gros lots laissés par l'État dans la corbeille de la décentralisation de 2006... Un important chantier décidé et inscrit au budget après un bilan de santé complet. La structure porteuse (arc et piles) est, semble-t-il, en bon état, « hormis quelques défauts superficiels » explique-t-on au Conseil général.

Le diagnostic est en revanche bien plus sévère concernant le béton des structures soutenant la chaussée. Là, les dégradations sont sérieuses : éclatements de béton, corrosion d'acier... Il va falloir opérer de lourds travaux de rénovation et des interventions qui s'annoncent délicates sur ces bétons dits de première génération. Aussi, le pont va être mis hors service pendant de longs mois : de fin mars à fin décembre. Après le chantier de l'A41 Nord, place donc à celui du pont de la Caille ! Pas de chance pour les riverains, et les usagers de la RD 1201, qui commençaient tout juste à sentir les effets de Liane et qui circulaient plus paisiblement sur cet axe Annecy-Genève via Cruseilles.

À fermeture exceptionnelle, mesures exceptionnelles : outre les déviations de transit ou locales, une déviation provisoire empruntera le tracé de l'autoroute avec l'aire de repos de la Ravoir en guise d'entrée et de sortie. Une voie de raccordement temporaire, qui n'est pas dimensionnée pour un trafic trop important.

Cette alternative va donc être réservée aux usagers domiciliés ou travaillant sur le territoire de la Communauté de communes du pays de Cruseilles (CCPC), dont le trajet domicile/travail nécessite le franchissement du pont. Des critères bien précis ont été définis (lire ci-dessous).

« Chaque famille de la communauté de communes va recevoir un courrier indiquant la marche à suivre. 7 000 badges vont être mis à la disposition des habitants. Une caution de 20 euros leur sera demandée. Sinon, la gratuité est totale », explique Gilles Pecci, président de la CCPC et maire d'Allonzier-la-Caille.

Pour les habitants de sa commune, les choses vont être encore plus compliquées, puisque d'importants travaux vont être réalisés, en même temps que ceux du pont, dans la rue principale. Elle sera interdite à toute circulation ; tout comme la Grand-Rue à Cruseilles, mais seulement fin mai.

Pour les autres usagers de la RD 1201, principalement des frontaliers, il va falloir prendre les déviations de transit, les lignes d'autocar Annecy/Genève (avec des lignes express par autoroute), faire du covoiturage... Bref, s'armer de patience et faire ses comptes.

Les seuls que la fermeture du pont de la Caille ne va pas forcément déranger, ce sont les chamois, qui ont pris l'habitude de brouter dans les prés avoisinants !

(*) Moyenne journalière sur un an.

REPÈRES

LE COÛT DES TRAVAUX

Environ 6 millions d'euros pour le chantier de rénovation du pont de la Caille (travaux, études, suivi de maîtrise d'œuvre privée, contrôles...). Plus 3 millions d'euros pour les aménagements réalisés pour les déviations (travaux sur la RD, déviation provisoire par l'autoroute, balisage...).

À SAVOIR

En 2009, le Conseil général s'est engagé à participer à hauteur de 10% au financement des abonnements "Liane Liber't" souscrits par les usagers qui souhaitent utiliser l'A 41 entre Annecy et Genève.

Isabelle DAVIER

Paru dans l'édition 74D du 26/01/2009 (74863)